

Formation : étude d'un cas pratique selon le Règlement d'arbitrage de la CCI

Samedi 25 juin 2016



ABIDJAN – CÔTE D'IVOIRE

Formation organisée par l'Union Internationale des Avocats – UIA
conjointement avec la Cour Internationale d'Arbitrage de la CCI
avec le soutien l'Ordre des Avocats de Côte d'Ivoire

UIA ■ T +33 1 44 88 55 66 ■ F +33 1 44 88 55 77
uiacentre@uianet.org ■ www.uianet.org



PRÉSENTATION

L'**Union Internationale des Avocats (UIA)** a le plaisir de vous présenter l'une des formations de son programme 2016 dont l'objectif est de fournir aux avocats des outils complets dans des domaines spécialisés du droit ou dans des techniques professionnelles nouvelles.

Ces formations bénéficient de l'expérience d'intervenants réputés qui dispensent de véritables « **master classes** ».

S'offrir l'excellence à un coût raisonnable ?

C'est possible, étant donné que le caractère non lucratif de l'UIA lui permet de pratiquer des tarifs très compétitifs.

La formation organisée **par l'UIA et la Cour Internationale d'Arbitrage de la CCI en collaboration avec l'Ordre des Avocats de Côte d'Ivoire** suivra le format des programmes de formations dispensés par la Cour Internationale d'Arbitrage de la CCI, qui visent à fournir aux participants une expérience pratique et une compréhension de la procédure d'arbitrage lors de sessions interactives. Les participants étudieront une procédure d'arbitrage à travers un cas pratique. Ce dernier sera analysé au regard des règles d'arbitrage de la CCI.

PROGRAMME

Cette formation constitue **une opportunité pour se familiariser à la pratique de l'arbitrage international** et appréhender la matière tant au stade de la rédaction de la clause d'arbitrage que de la mise en œuvre de celle-ci lors de la procédure d'arbitrage. **Les participants seront eux-mêmes les acteurs de cette formation** pour laquelle un cas pratique leur sera soumis et leur permettra d'analyser chaque étape d'une procédure d'arbitrage se déroulant sous l'égide du règlement d'arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale.

La formation se déroulera sur **une journée au cours de laquelle sera examinée successivement chaque étape de la procédure, de la rédaction de la demande d'arbitrage au prononcé de la sentence arbitrale**. Chaque session permettra aux participants de **travailler en ateliers d'environ 10-15 personnes puis d'échanger** dans le cadre de sessions plénières interactives. Les ateliers et les sessions plénières seront animés **par d'éminents spécialistes de l'arbitrage international** qui seront en mesure de partager leur expérience.

Compte tenu du travail interactif, notamment en ateliers, le nombre d'inscriptions est limité. Si vous êtes intéressés par cette formation, inscrivez-vous rapidement !

Les participants qui le souhaitent pourront **coupler cette formation pratique avec une conférence d'une journée ½ sur les « Regards croisés sur l'Acte uniforme OHADA relatif au droit de l'arbitrage » & « L'éthique de l'arbitrage: quels nouveaux défis ? »** qui précédera la formation, les **jeudi 23 et vendredi 24 juin 2016**.

Cette formation se déroulera à Abidjan. Cette ville facile d'accès pour les participants africains comme pour les participants européens ne manque pas d'intérêt autre que celui de ce programme.

Nous nous réjouissons de vous accueillir à Abidjan !

Format

Le déroulement de la formation suivra le modèle de la CCI qui alterne travail en ateliers et sessions plénières. Cette **formation d'une journée** sera animée par **7 formateurs**.

Nombre maximum de participants : 60 pour permettre aux formateurs de travailler en petits groupes de 10 à 15 participants sous forme d'ateliers. La sélection des participants s'effectuera dans l'ordre de réception des inscriptions.

Langue de travail

La formation se déroulera en français sans traduction simultanée.

Accréditation – formation continue

Tous les participants présents durant la totalité de la formation recevront un "Certificat de participation" et pourront obtenir des points dans le cadre de la formation continue et du développement professionnel continu, selon les règles nationales. Pour plus d'information, merci de bien vouloir contacter l'UIA.

LIEU DE LA FORMATION

CCJA – Cour Commune de Justice et d'Arbitrage

Avenue Dr JAMOT, angle Bd CADRE, face Immeuble "Les Harmonies", Plateau
01 B.P. 8702
Abidjan 01 - Côte d'Ivoire

FRAIS D'INSCRIPTION

Inscription standard	200 EUR / 130.000 CFA
Membre UIA	150 EUR / 100.000 CFA
Jeune avocat (<35)*	150 EUR / 100.000 CFA

* Merci de joindre un justificatif d'âge à votre formulaire d'inscription afin de bénéficier du tarif Jeune avocat.

Ces frais comprennent la participation au cours de formation, les pauses café et le déjeuner du samedi 25 juin 2016 ainsi que la documentation.

Le nombre maximum de participants est fixé à 60. Si vous êtes intéressé, nous vous recommandons de vous inscrire immédiatement avant que ce programme ne soit complet.

Les inscriptions seront confirmées uniquement après règlement de la totalité des frais d'inscription. Les admissions s'effectueront dans l'ordre de réception.

Réservation d'hôtel

Un nombre limité de chambres a été pré réservé à un tarif préférentiel. Merci de contacter directement l'hôtel pour effectuer les réservations. Afin de garantir votre réservation, merci de bien vouloir communiquer un numéro de carte de crédit. Veuillez noter que le nombre de chambres étant limité, nous vous recommandons d'effectuer votre réservation le plus rapidement possible.

IBIS PLATEAU

7, boulevard Roume
04 BP 1185
Abidjan Plateau 04 – Côte d'Ivoire
T +225 20 30 16 00 / F +225 20 21 78 75
E H0732@accor.com

Chambre Simple Standard: **57 000 CFA (env. 90 €)**

Petit-déjeuner et taxes inclus. Taxe de séjour en supplément.

Merci de télécharger le formulaire de réservation sur le site: www.uianet.org

HOTEL NOVOTEL ABIDJAN

10 Avenue du General de Gaulle
01 BP 3718
Plateau BP 1
Abidjan – Côte d'Ivoire
T +225 20 31 80 00 / F +225 20 31 80 20
E H0481@accor.com

Chambre Simple Standard : **118 000 CFA (env. 190 €)**

Petit-déjeuner et taxes inclus. Taxe de séjour en supplément.

Merci de télécharger le formulaire de réservation sur le site: www.uianet.org

SOFITEL ABIDJAN HOTEL IVOIRE

Boulevard Hassan II
08 BP 01 Abidjan 08
Abidjan – Côte d'Ivoire
T +225 22 48 26 26 / F +225 20 31 80 20
E H0481@accor.com

Chambre Simple Standard : **167 000 CFA (env. 270 €)**

Chambre Double Standard : **182 000 CFA (env. 290 €)**

Petit-déjeuner et taxes inclus. Taxe de séjour en supplément :

Merci de télécharger le formulaire de réservation sur le site: www.uianet.org

L'ÉQUIPE DE FORMATION – PROGRAMME

Les formateurs :

Abdullah CISSÉ, Professeur, Avocat Associé, Carapaces – Stratégies & Conformités, Dakar, Sénégal

Diamana DIAWARA, Conseiller, secrétariat de la Cour Internationale d'Arbitrage de la CCI, Paris, France

Julien FOURET, Avocat Associé, Betto Seraglini, Paris, France

Sami HOUERBI, Consultant auprès de la Cour Internationale d'Arbitrage de la CCI, Directeur régional du ICC YAF (Groupe de jeunes arbitres ICC), Huerbi law firm, Tunis, Tunisie

Laurence KIFFER, Vice-présidente de la commission Arbitrage International de l'UIA, Teynier Pic, Paris, France

Joachim KUCKENBURG, Kuckenburger Bureth Boineau et Associés, Paris, France

Patricia PETERSON, Présidente de la commission Arbitrage International de l'UIA, Linklaters, Paris, France

Samedi 25 juin 2016 Étude d'un cas pratique selon le Règlement d'arbitrage de la CCI

Partie 1 : POURQUOI ET COMMENT CHOISIR L'ARBITRAGE ?

08:00 – 08:30	INSCRIPTION DES PARTICIPANTS
08:30 – 08:45	Discours d'ouverture et présentation du cas pratique
08:45 – 9h15	Présentation de la Cour Internationale d'Arbitrage de la CCI
9h15 – 9h30	L'Arbitrage en Afrique
09:30 – 11:00	Négocier et rédiger une convention d'arbitrage <ul style="list-style-type: none">• Caractéristiques principales de la convention d'arbitrage• Les clauses pathologiques Discussion – 30 min
11:00 – 11:20	PAUSE CAFÉ

Partie 2 : MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION D'ARBITRAGE

11:20 – 12:00	Choix de l'arbitre et désignation du point de vue des parties et de l'arbitre pressenti <ul style="list-style-type: none">• Nombre d'arbitres• Indépendance de l'arbitre et impartialité de l'arbitre• Déclaration d'indépendance et de disponibilité• Pouvoirs et devoirs des arbitres
12:00 – 12:45	Rôle de l'institution dans la constitution du tribunal arbitral <ul style="list-style-type: none">• Objection à la confirmation• Nomination par la Cour Internationale d'Arbitrage de la CCI• Décision de récusation et remplacement d'arbitres Discussion – 15 min

12:45 – 13:30	La Demande d'arbitrage et la Réponse <ul style="list-style-type: none"> Présentation générale
13:30 – 14:45	DÉJEUNER
Partie 2 : MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION D'ARBITRAGE – Suite	
14:45 – 16:00	Atelier: Rédaction de la Réponse à la Demande d'arbitrage (en groupes) Discussion – 30 min <ul style="list-style-type: none"> Comparaison des différents projets de Réponse
16:00 – 16:15	PAUSE CAFÉ
Partie 3 : LA PROCÉDURE DE L'ACTE DE MISSION AU PRONONCE DE LA SENTENCE	
16 :15 – 17:00	Atelier: Préparation de l'audience arbitrale (en groupes)
17:00 – 18:30	Simulation d'une audience arbitrale Président du tribunal arbitral: Laurence Kiffer Co-arbitres : Patricia Peterson et Joachim Kuckenburg Conseils de parties : 2 participants Experts de parties : 2 participants Discussion – 15 min <ul style="list-style-type: none"> Analyse de l'audience arbitrale
18:30 – 18:45	PAUSE CAFÉ
18:45 – 19:15	La sentence finale Rôle de l'institution de l'établissement de l'Acte de mission à la fin de la procédure <ul style="list-style-type: none"> Contrôle des délais Contrôle des coûts de l'arbitrage Contrôle de la sentence
19:15 – 19:30	CLÔTURE DU PROGRAMME
19h30	COCKTAIL DE CLÔTURE <i>Lieu à confirmer</i>

Adhérez à l'UIA pendant la formation et bénéficiez de 50% de réduction sur le montant de votre adhésion.

CONDITIONS D'ANNULATION

Toute annulation fera l'objet d'une retenue de 50% du montant perçu et devra parvenir par écrit à l'Union Internationale des Avocats (UIA) **avant le 10 juin 2016**. Il ne sera procédé à aucun remboursement pour toute annulation reçue après cette date.

VISAS

Toute personne souhaitant recevoir une lettre d'invitation pour participer à la formation devra s'inscrire et s'acquitter des frais d'inscription **avant le 10 juin 2016**, afin d'assurer l'obtention du visa dans les délais impartis.

Toute annulation due à un refus de visa fera l'objet d'un remboursement de 100% du montant perçu moins 50€ pour frais de dossier à condition que l'inscription et le règlement de l'intégralité des frais d'inscription aient été perçus par l'UIA **avant le 10 juin 2016**.

Pour toute inscription reçue après cette date, toute annulation due à un refus de visa fera l'objet d'un remboursement de 50% du montant perçu moins 50€ pour frais de dossier.

Toute annulation due à un refus de visa devra parvenir par écrit à l'UIA **avant la formation** et accompagnée d'une **preuve de refus d'obtention de visa**.

Il ne sera procédé à aucun remboursement pour une annulation reçue après la formation ou sans preuve de refus de l'obtention de visa, ou dans le cas où votre visa serait délivré après la formation.

CONDITIONS GENERALES

Toute inscription reçue par l'Union Internationale des Avocats (UIA) et accompagnée du règlement intégral des frais correspondant aux manifestations choisies sera confirmée par écrit.

L'UIA se réserve le droit, à tout moment et à son entière discrétion, sans avoir à fournir de raison, d'annuler ou de reporter la formation à une date ultérieure, de changer le lieu et/ou le programme de la formation, d'apporter des corrections ou des modifications aux informations publiées dans le programme de la formation et d'annuler toute invitation à participer à la formation.

L'UIA ne sera nullement tenue par responsable des frais éventuels occasionnés par l'annulation de l'hébergement ou du transport. **L'UIA recommande vivement aux participants d'utiliser les prestations modifiables et /ou remboursables, ainsi que de souscrire une assurance annulation.**

Ni l'UIA, ni aucun de ses responsables, employés, agents, membres ou représentants, ne pourront être tenus pour responsables de toute perte ou dommage, de quelque nature que ce soit, subi (directement ou indirectement) par un participant, un accompagnant ou un tiers suite à une annulation, un changement, un report ou une modification.

Ni l'UIA, ni aucun de ses responsables, employés, agents, membres ou représentants ne pourront être tenus pour responsables de toute perte ou dommage, de quelque nature que ce soit, subi (directement ou indirectement) par un participant ou un accompagnant, sauf en cas de décès ou de lésions corporelles dus à une négligence grave de l'UIA.

Le rapport contractuel entre l'UIA et chaque participant en relation avec la formation est soumis à la loi française, à l'exclusion de tout autre droit. Les Tribunaux de Paris sont seuls compétents

FORMALITÉS

Il appartient au participant de s'assurer qu'il est en règle avec les formalités de police, de douane et de santé pour son voyage. Un participant qui ne pourrait participer à la formation, parce qu'il n'a pas pu embarquer sur un vol ou tout autre moyen de transport, faute de présenter les documents exigés (passeport, visa, certificat de vaccination...) ne pourrait prétendre à aucun remboursement.

Copyrights: ©UIA, ©vege Fotolia.com, ©UIA_Robert Boberian, ©mashoud_ibrahim

INFORMATION

UIA ■ T +33 1 44 88 55 66 ■ F +33 1 44 88 55 77 ■ /E uiacentre@uianet.org ■ www.uianet.org

FORMATION – Formulaire d’inscription

Étude d’un cas pratique selon le Règlement d’arbitrage de la CCI

Samedi 25 juin 2016

ABIDJAN – CÔTE D’IVOIRE

Inscrivez-vous en ligne www.uianet.org
Ou compléter et renvoyer ce formulaire par email, fax, ou poste à :

UNION INTERNATIONALE DES AVOCATS
25 rue du Jour, 75001 Paris, FRANCE
Tél: +33 1 44 88 55 66 / Fax: +33 1 44 88 55 77 / Email: uiacentre@uianet.org



Inscrivez-vous en ligne!

MEMBRE INDIVIDUEL UIA

Merci de préciser votre numéro de membre (numéro indiqué sur votre carte de membre ou sur votre appel à cotisation) :

MI _____

Nom :

Prénom :

Cabinet :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Pays:

Tél. : Fax :

Email:

Date de naissance :

N° TVA intracommunautaire :

Demandes spécifiques (régimes alimentaires spéciaux, allergies, handicaps, etc.):

.....

A. FRAIS D’INSCRIPTION À LA FORMATION

Inscription standard	200 EUR / 130.000 CFA
Membre UIA	150 EUR / 100.000 CFA
Jeune avocat (<35)*	150 EUR / 100.000 CFA

* Merci de joindre un justificatif d’âge à votre formulaire d’inscription afin de bénéficier du tarif Jeune avocat.

B. ACTIVITÉS SOCIALES

Merci d'indiquer ci-après les activités sociales **incluses dans les frais d'inscription** auxquelles vous souhaitez participer :

- Déjeuner – samedi 25 juin
- Cocktail de clôture – samedi 25 juin

C. CONFÉRENCE – 23 & 24 JUIN 2016 >> TARIF PRÉFÉRENTIEL réservé aux participants inscrits à la formation

- Conférence : « **Regards croisés sur l'Acte uniforme OHADA relatif au droit de l'arbitrage** » & « **L'éthique de l'arbitrage: quels nouveaux défis ?** »

Je souhaite participer à la **conférence du jeudi 23 et vendredi 24 juin** et **bénéficier du tarif préférentiel de 200 EUR / 130.000 CFA** (au lieu de 300 EUR / 200.000 CFA) accordé aux participants inscrits à la formation.

D. TOTAL

TOTAL (A) – Frais d'inscription à la formation du 25 juin : €

TOTAL (C) – Frais d'inscription à la conférence du 23-24 juin (tarif préférentiel) : €

TOTAL A+C : €

E. CONDITIONS GÉNÉRALES ET CONDITIONS D'ANNULATION

Le/la Soussigné(e) confirme avoir pris connaissance et accepté les **conditions d'annulation** ainsi que les **conditions générales** figurant sur la page 6 du programme d'inscription. L'inscription ne sera prise en compte qu'après réception du paiement. Le participant est conscient que son image et/ou sa voix pourront être captés, enregistrés ou filmés pendant toute la durée de la formation et concède à l'UIA, en signant ce formulaire d'inscription, le droit d'exploiter, de reproduire et de diffuser les images et enregistrements par tous moyens connus ou inconnus et sur tous types de supports, pour une durée illimitée et ce, à titre totalement gracieux.

F. MÉTHODES DE PAIEMENT

- Par chèque bancaire en € à l'ordre de l'UIA, adressé à : UIA - 25, rue du Jour - 75001 Paris - France
- Par virement bancaire en €, sans frais pour le bénéficiaire, en faveur de l'Union Internationale des Avocats, avec la référence "**Formation 25 Abidjan 2016**", à la banque et sur le compte :

Société Générale – Paris Elysées Entreprise
91, avenue des Champs Elysées – 75008 Paris - France
BIC / SWIFT : SOGEFRPP
IBAN: FR76 3000 3033 9200 0503 4165 164

- Par carte bancaire : Visa Mastercard

N° de carte : _____

Date d'expiration : __ / __

Cryptogramme : ___

Titulaire de la carte :

J'autorise l'Union Internationale des Avocats à débiter la carte bancaire susmentionnée d'un montant de :..... € (EUR)

Date:/...../.....

Signature: